

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Étaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Étaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Cité de l'Emploi – 1^{ère} programmation

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Emploi Insertion »	Montant prévu au budget 2021 : 418 100€ Montant de l'opération : 79 100€

Résumé :

GBM est lauréat de à l'appel à candidature de l'Etat pour être labélisée Cité de l'Emploi pour 2 ans sur ses quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Une dotation de 100 000 euros par an permettra le déploiement d'actions dans le domaine de l'emploi, de la formation, du développement économique et de l'insertion. La programmation des dossiers soutenus dans le cadre de cette Cité de l'Emploi sera adossée à la programmation Contrat de Ville. La première programmation 2021 comporte 4 projets

La participation financière prévue du Grand Besançon Métropole (GBM) pour cette 1^{ère} programmation 2021 s'établit à 79 100 €.

I. Préambule

Une cité de l'emploi est un consortium d'acteurs sur lequel l'Etat s'appuie pour développer des projets à destination de publics divers (chômeurs de longue durée, jeunes, mères célibataires, primo arrivant, jeunes en situation de décrochage...) des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'ambition de cette Cité de l'Emploi est de **parvenir à mieux coordonner** les acteurs de terrain – acteurs du service public de l'emploi local ou associatif – intervention de proximité envers un public rencontrant des difficultés d'insertion sociales et professionnelles avec une proposition de prise en charge sur mesure aux habitants des quartiers

Il s'agit dans le cadre de cette labellisation, via les moyens apportés par l'Etat, de proposer un programme d'actions visant :

- à renforcer les dispositifs de coordination déjà existant
- à déployer de nouvelles actions de soutien à l'insertion et à l'emploi.

C'est dans ce cadre que les associations PANORAMA ETUDE FORMATIONS CONSEIL, REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE, la REGIE DES QUARTIERS et l'AUDAB ont sollicité un soutien financier de GBM pour mener à bien les projets présentés.

II. La 1^{ère} programmation de la Cité de l'Emploi

1) Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté – AUDAB : DIAGNOSTIC CITE DE L'EMPLOI

Dans le cadre de la Cité de l'Emploi, il apparaît aujourd'hui un besoin d'étude supplémentaire portant sur l'offre d'action sociale en géographie prioritaire de la ville en préparation du futur contrat de ville, appelant un subventionnement complémentaire de l'Audab sur 2021 et 2022, financé dans le cadre du programme « Cité de l'emploi », d'un montant de 24 500 euros et se répartissant comme suit :

➤ 35 jours sur 2021 pour les missions suivantes :

- Réalisation d'une carte de localisation des acteurs sociaux de chaque QPV.
- Création d'un groupe technique composé de Grand Besançon Métropole et des services de l'Etat. Le groupe technique sera ensuite « élargi » à la Région Bourgogne-Franche-Comté et au Département du Doubs.

- Synthétisation de données, quantitatives et qualitatives en matière d'emplois, de formation et d'insertion socio-professionnels des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).
- Evaluation de l'offre existante, mission primordiale et centrale de cette étude.

➤ 15 jours sur 2022 pour les missions :

- Réalisation d'un benchmark des offres nationales pour trouver de nouvelles pistes d'actions.
- Identification de propositions d'actions opérationnelles et des dynamiques partenariales du territoire en vue du futur contrat de ville, mais également d'actions susceptibles d'être mises en œuvre dès 2022.

A noter que la subvention de 24 500 € fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021. En effet, Il est proposé de valider en Bureau Communautaire, un 2nd avenant 2021 à la convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2020-2022 qui lie Grand Besançon Métropole à l'AUDAB afin de répondre au besoin d'étude de l'offre d'action sociale en géographie prioritaire de la ville dans le cadre du programme « Cité de l'emploi ».

2) PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEIL (Cuisine Mode d'Emploi) : Découverte des métiers de la restauration

Ce projet est destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi et en situation de précarité économique et sociale notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, jeunes demandeurs d'emploi sans qualification, personnes placées sous-main de justice et bénéficiaires de la protection internationale.

Destinée à des publics ne possédant pas les savoirs fondamentaux nécessaires, il est proposé un programme sur 5 journées afin de mieux les accompagner dans leur parcours de formation.

La sécurisation des parcours à travers l'immersion permet d'accompagner les publics cibles vers la bonne orientation.

Le budget prévisionnel est construit sur une intervention de 5 jours
Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 12 600 €

3) REGIE DES QUARTIERS DE BESANCON : Expérimentation d'un accompagnement mobilité global pour un public en parcours d'insertion

La Régie des Quartiers dans le cadre de ce projet souhaite apporter un accompagnement renforcé à la mobilité des demandeurs d'emploi salariés de la structure. 30 personnes pourraient bénéficier de cette expérimentation.

Aujourd'hui, les réponses apportées aux questions de mobilité peuvent être partielles et répondent à certaines problématiques précises, mais ne sont pas toujours adaptées au public en parcours d'insertion.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé un accompagnement sous forme de "parcours mobilité". L'objectif est de suivre étape par étape le parcours de la personne dans la levée des freins à la mobilité.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à : 63 942 €
Participation Région Bourgogne Franche Comté : 46 942 €
Participation GBM : 17 000 €

4) REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE : Médiateur relais Emploi

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont plus fortement touchés par le chômage que les autres demandeurs d'emploi. Ils sont cependant trop souvent absents des circuits d'accompagnement classique et de recrutement et s'éloignent alors progressivement du marché du travail.

Il est proposé dans le cadre de cette CDE et du volet emploi et développement économique du contrat de Ville de renforcer le lien social afin d'aider les personnes éloignées du marché du travail et sans ou peu de lien avec le Service public de l'emploi local à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose notamment.

La personne en charge de l'action médiation vers l'emploi aura pour mission :

- Identification et repérage des habitants non suivi par le SPE (Service Public de l'Emploi) dans les zones publiques, les espaces associatifs, les structures locales et au besoin par des visites à domicile.
- Accompagnement des habitants des QPV dans leurs démarches d'inscription au SPE,
- Réponses aux questions relatives à l'emploi
- Résolution de conflit potentiel entre le SPE et les habitants.
- En lien avec les autres médiateurs, consolidation, restauration du lien social.
- Développement des liens de partenariat dans les quartiers pour permettre une visibilité des actions locales de l'emploi pour ces publics (lutte contre le décrochage scolaire, action public féminin en cours d'alphabétisation, ...)

Le projet sera conduit sur 2021 et 2022 avec un potentiel de 40 personnes suivies à minima.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 25 000 €.

5) Récapitulatif

Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Proposé GBM
Panorama Etudes Formations Conseils	Découverte des métiers de la restauration	12 600
Régie des Quartiers de Besançon	Expérimentation d'un accompagnement mobilité global pour un public en parcours d'insertion	17 000
Réussite Emploi Franche Comté	Médiateur Relais Emploi	25 000
Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté	Diagnostic Cité de l'Emploi	24 500
TOTAL		79 100

Le montant de cette programmation qui s'élève à 79 100 € est financé sur le budget de la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur Aménagement.

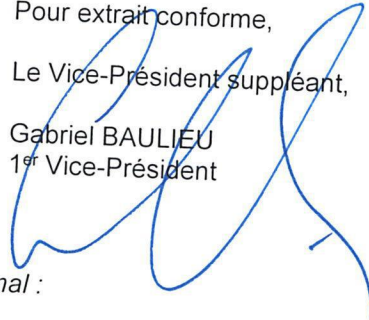
Cité de l'Emploi - 1ère programmation

Mmes Lorine GAGLILOLO et Catherine BARTHELET et MM. Pascal ROUTHIER, Aurélien LAROPPE, Sébastien COUDRY, Gilbert GAVIGNET, Marcel FELT et Nathan SOURISSEAU, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoir de Mme Anne VIGNOT), M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0 Abstention* : 0 Conseillers intéressés : 8 – Mmes Lorine GAGLILOLO, Catherine BARTHELET, MM. Pascal ROUTHIER, Aurélien LAROPPE, Sébastien COUDRY, Gilbert GAVIGNET, Marcel FELT, Nathan SOURISSEAU

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



Contrat de Ville – Appel à projets 2021

Avenant n°2 à la convention 2020, 2021, 2022 Entre Grand Besançon Métropole et l'Association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par le Conseil de Communauté 16 décembre 2021,

Et :

L'association Réussite Emploi Franche Comté (REFC), représentée par son Président, M. Jean Charles THOULOZE, dûment habilité, dont le siège social est situé 12 Rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon.

Contexte Général

GBM et l'Association REFC ont signé une convention triennale pour les années 2020, 2021 et 2022, autorisée par la délibération du Conseil communautaire du 17 février 2020. Elle fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant des subventions allouées par GBM à l'association REFC, étant entendu que ce financement, attribué sous forme de subvention est spécifiquement orienté pour l'aide aux demandeurs d'emplois des quartiers de la politique de Besançon dans le volet « accès à l'emploi et développement économique ».

REFC perçoit pour son activité générale, visant à favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics les plus vulnérables.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'Association REFC dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2021 et plus spécifiquement dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de 25 000 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

GBM s'engage à verser cette subvention au titre de l'activité « Médiateur relais Emploi ».

Article 3 - Versement de la subvention

A la date de la signature du présent avenant, GBM versera la subvention prévue.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour REUSSITE EMPLOI FRANCHE
COMTE
Le Président,

Jean Charles THOULOZE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2021

**Avenant n°1 à la convention 2021
Entre Grand Besançon Métropole et l'Association REGIE DES
QUARTIERS**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par le bureau du 2 décembre 2021,

Et :

L'association Régie des Quartiers, représentée par son Président, M. Jean-Luc BOYER, dûment habilité, dont le siège social se situe 24 rue de Chalezeule 25000 Besançon.

Contexte Général

GBM et la REGIE DES QUARTIERS ont signé une convention pour l'année 2021, autorisée par la délibération du bureau du 25 mars 2021. Elle fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant des subventions allouées par GBM à l'association REGIE DES QUARTIERS, étant entendu que ce financement, attribué sous forme de subvention est spécifiquement orienté pour l'aide aux demandeurs d'emplois des quartiers de la politique de Besançon dans le volet « accès à l'emploi et développement économique ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'Association REGIE DES QUARTIERS dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2021 et plus spécifiquement dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de 17 000 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

GBM s'engage à verser cette subvention au titre de l'activité «Expérimentation d'un accompagnement mobilité global pour un public en parcours d'insertion ».

Article 3 - Versement de la subvention

A la date de la signature du présent avenant, GBM versera la subvention prévue.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Régie des Quartiers
Le Président,

Jean-Luc BOYER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2021

Avenant n°1 à la convention 2021 Entre Grand Besançon Métropole et l'Association PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEIL

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par le bureau du 2 décembre 2021,

Et :

L'association Panorama Etudes Formations Conseils, représentée par son Président, M. Marc FERRIE, dûment habilité, dont le siège social est situé 3-7 rue Albert Marquet 75020 Paris.

Contexte Général

GBM et Panorama Etudes Formations Conseils ont signé une convention pour l'année 2021, autorisée par la délibération du bureau du 25 mars 2021. Elle fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant des subventions allouées par GBM à l'association Panorama Etudes Formations Conseils, étant entendu que ce financement, attribué sous forme de subvention est spécifiquement orienté pour l'aide aux demandeurs d'emplois des quartiers de la politique de Besançon dans le volet « accès à l'emploi et développement économique ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'Association Panorama Etudes Formations Conseils dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2021 et plus spécifiquement dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de 12 600 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

GBM s'engage à verser cette subvention au titre de l'activité « Découverte des métiers de la restauration ».

Article 3 - Versement de la subvention

A la date de la signature du présent avenant, GBM versera la subvention prévue.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Panorama
Etudes Formations Conseils
Le Président,

Marc FERRIE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT